

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 9 avril 2020, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
579, 20e Avenue (lot 1 973 810)	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment avec une superficie de 4,46 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés.

Deux-Montagnes, le 23 mars 2020

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques